

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUILLET 2024

Présents : Pascal MOUTON -Maire- Guillaume LEGOY, Dominique DUMAS, Alain ROMANEIX -Adjoint- Monique BOLLE, Mathieu GARDE, Aurélien MAZET, Thierry MICHON, Florence THOMAS, Chantal TOURNEUR.

Absent : Florian GIRAUDON

❶ - TRANSFERT CANTINE SCOLAIRE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES A LA MAIRIE ET VALIDATION DU PRIX DU REPAS

Les municipalités de Condat-en-Combraille et de Saint-Avit se sont réunis le jeudi 11 Juillet à la Mairie de Condat-en-Combraille afin de discuter du transfert de la cantine scolaire de l'association des parents d'élèves aux mairies de Condat et de Saint-Avit.

Avec la Loi EGALIM, chaque année, il faudra également remplir un fichier sur internet pour préciser les produits utilisés et leur provenance.

Le solde restant sera reversé sur le compte des parents d'élèves.

Les élus ont fait le tour des tarifs des communes environnantes.

Le transfert commencera à partir du 1^{er} septembre 2024. La Mairie assurera la facturation des repas et réglera les factures des fournisseurs.

Avis favorable du Conseil Municipal pour ce transfert.

❷ - PASSAGE AU CFU Au 1^{er} JANVIER 2025

La loi de finances pour 2024 a généralisé l'adoption du Compte Financier Unique au plus tard pour 2026.

Il est possible d'opter dès à présent pour l'exercice 2024 (compte qui sortira en 2025) : un courrier du Maire établi selon le modèle fourni par la trésorerie suffit.

Avis favorable du Conseil Municipal pour ce passage au Compte Financier Unique.

❸ - RENOUELEMENT CONTRAT DE CORALIE BRETON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de Mme BRETON Coralie arrive à terme le 31 Août 2024. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de Mme BRETON Coralie pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2024 en qualité d'Adjoint Technique non titulaire, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 Heures.

Avis favorable du Conseil Municipal sur ce renouvellement de contrat de Mme BRETON Coralie pour un an.

❹ - DEMANDE FONDS DE CONCOURS CC CHAVANON POUR SALLE D'ACTIVITES

Une convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes a été mise en place concernant le subventionnement du projet de modernisation, rénovation énergétique et transition écologique

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que cette convention a pour objet de permettre aux communes membres de pouvoir engagées des travaux d'économies d'énergies au sein de leurs bâtiments, en accord avec le projet de territoire de la Communauté de communes Chavanon Combrailles

et Volcans, le Contrat d'Objectif Territorial et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, la CCV souhaite mettre en place un programme financier d'accompagnement de ses communes sur la mandature (jusqu'à 2026).

Ainsi, une enveloppe de 30 000 € (représentant 20% max des travaux) sera affectée à chaque commune et le versement sera effectué via d'une convention de fonds de concours.

Nous pourrions demander ce fond de concours pour permettre le subventionnement du projet de modernisation, rénovation énergétique et transition écologique du club house.

Avis favorable du Conseil Municipal pour cette demande de Fonds de Concours.

⑤ - VOIRIE PROGRAMME 2024

L'Entreprise ANIORTE est venue signer le Marché Voirie Programme 2024.

⑥ - CONSTRUCTION SALLE D'ACTIVITES

Nous avons obtenu un avis favorable pour l'accessibilité et la sécurité incendie et le Permis de Construire a également été délivré.

Une réunion de chantier aura lieu le Vendredi 02 Août 2024 à 19 H 00 avec les entreprises.

Un ordre de service sera fait pour chaque entreprise.

⑩ - QUESTIONS DIVERSES

*** Apéritif municipalité fête :**

Il sera offert et servi par la municipalité le jour du 15 Août avant le repas prévu le midi par le comité des fêtes.